

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 16 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 16 février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Jeanine NONROY, Claude GOUJON, Catherine GIL, Norbert ALAÏMO, Laure DESVARD, Christophe BOYER, Virginie GUSTAVE, Ludovic GAHLAC, Pauline LAINE-CURTAN, Christian LIGONNIERE

Etaient excusés :

Etaient absents : Marie-Claire FRYDER, Amélie D'HURLABORDE, Myriam DREYER.

Ont donné procuration : Sans

Date de la convocation : 09/02/2025

Secrétaire de séance : Cathy GIL

En exercice	15
Présents	12
Quorum	8

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025
- Délibérations :
 - Urbanisme :
 - Echange de quatre parcelles d'un particulier contre une parcelle communale
 - Ressources humaines :
 - Modification du tableau des emplois
 - Principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
- Informations aux membres du conseil
 - Compte rendu des actes des délégations de signatures
 - Virement de crédit effectué le 5 janvier 2026
 - Nomination de Madame Roselyne LIEUZE comme coordinatrice du CCFE
- Questions diverses.

A l'ouverture de séance Mesdames Laure DESVARD et Virginie GUSTAVE sont annoncées en retard.

Ouverture de séance à 18h33

Monsieur le Maire prend la parole pour remercier cette présence nombreuse, et de qualité.

Il précise, comme tout le monde le sait sans doute, que c'est son dernier conseil. Normalement il ne met pas l'écharpe, mais aujourd'hui, eu égard à la république et à la fonction, puisque la république est représentée par le drapeau et par la Marianne, il a souhaité mettre cette écharpe pour la dernière fois.

Avant de dérouler le conseil, il remercie à nouveau toutes les personnes présentes pour tout l'intérêt qu'elles portent à la cause publique et surtout à Montpeyroux. Il espère que la campagne qui s'annonce sera la plus digne et la plus respectueuse possible, et remercie l'ensemble des personnes qui s'engagent pour ces élections. Cela prouve qu'à Montpeyroux il y a un intérêt à vouloir s'occuper de ce village.

Il lui semble qu'au fil des années, cet intérêt a grandi et plutôt évolué dans le bon sens. Tout en restant modeste, en faisant remarquer qu'il voit d'anciens conseillers de la première heure dans la salle, il tient à souligner qu'ils savent comment ils ont pris la mairie au départ et comment l'équipe la laisse aujourd'hui.

Il les remercie pour l'avoir accompagné les premiers, lorsqu'ils étaient jeunes novices à l'époque. Il croit que l'enthousiasme et l'envie de réussir leur ont permis de faire évoluer cette mairie dans le bon sens. Il y a ici des anciens et des nouveaux. Il précise que même si on ne connaît pas l'histoire, le positionnement de notre mairie et de notre commune par rapport à l'ensemble des communes de ce territoire, l'équipe n'a pas à rougir.

Ensuite il désigne le secrétaire de séance et annonce qu'il n'y a pas de pouvoirs.

Il excuse certaines conseillères et conseillers qui ne sont pas là, soit pour des raisons professionnelles, soit pris par d'autres obligations.

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations

❖ N° DEL 01/20260216

Objet : *Echange de quatre parcelles d'un particulier contre une parcelle communale*

Monsieur le Maire expose que pour une continuité d'une zone boisée et de la proximité du village, la commune souhaite échanger une parcelle, contre quatre parcelles de monsieur RODIER Jean-Luc.

Le détail de cet échange est le suivant :

Propriétaire	Section	n° parcelle	Adresse	Contenance	Superficie totale	nature
Commune	C	814	VALLONGUE	3 550 m ²	3 550 m ²	Landes et Terres
RODIER Jean-Luc	C	1513	MONT-REDON	2 264 m ²	4 850 m ²	Taillis simples
	C	1515		1 556 m ²		Landes
	C	1517		884 m ²		Landes
	C	1519		146 m ²		Landes

La commune échange donc avec monsieur RODIER Jean-Luc sa parcelle C814 d'une superficie 3 550 mètres carrés contre quatre parcelles C 1513-1515-1517-1519 d'une superficie totale de 4 850 mètres carrés, estimées de montants équivalents.

Il est entendu que les frais de notaires émanent de cet échange seront à la charge de la commune et seront prévu au budget.

Arrivée de Virginie GUSTAVE : 18h39

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE**, l'échange avec monsieur RODIER Jean-Luc sa parcelle C814 d'une superficie 3 550 mètres carrés contre quatre parcelles C 1513-1515-1517-1519 d'une superficie totale de 4 850 mètres carrés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes notariés à intervenir, et de manière générale à effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

Débats et questions : sans

❖ N° DEL 02/20260216

Objet : *Modification du tableau des emplois*

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que notre agent titulaire du poste de responsable de l'accueil périscolaire, embauchée en contrat à durée indéterminé depuis le 1^{er} janvier 2020 suite à la délibération du 26 septembre 2019 créant un emploi d'animateur à temps complet, Madame Angélique ESTOUL-ROZE, est en arrêt maladie depuis le 25 mars 2025. L'état de santé de Madame ESTOUL-ROZE, ne lui permet pas de reprendre son travail en l'état. Elle a fait une demande de rupture conventionnelle le 1^{er} janvier 2026, car elle souhaite se reconvertir. Une convention de rupture conventionnelle a été signée ce jour, avec une date de fin de contrat au 04 mars 2026, date à laquelle madame ESTOUL-ROZE ne fera plus partie des effectifs de la commune.

Au 5 mars son poste d'animateur territorial en emploi permanent de contractuel est donc supprimé.

A la même date un poste de la filière animation, sur le cadre d'emploi des animateurs territoriaux de catégorie B est créé sur un emploi permanent de titulaire. Ce poste est aussi ouvert au titre de l'article L332-8 disposition 2° du code général de la fonction publique lorsque qu'aucune candidature de fonctionnaire n'a abouti.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de la création d'un poste d'animateur territorial, filière animation, cadre d'emploi des animateurs territoriaux de catégorie B.

- ◆ **PRECISE** que la rémunération sera basée sur celle du cadre d'emploi des animateurs territoriaux de catégorie B.
- ◆ **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes les démarches utiles à cet effet.

TABLEAU DES EMPLOIS

TABLEAU DES EMPLOIS TITULAIRES		
Emplois à temps complet		
Emplois	Nombre	Cadre d'emploi
Service administratif – filière administrative	3	
Secrétaire générale de Mairie : Elaboration et suivi budgétaire - Suivi des marchés publics - gestion du personnel – conseil municipaux	1	Attaché territorial / catégorie A
Accueil du public – état civil - service électoral - secrétariat - suivi location des salles et association	1	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe / catégorie C
Comptabilité - Gestion de l'urbanisme	1	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe / catégorie C
Service périscolaire – filière animation	1	
Responsable du service d'animation périscolaire	1	Animateur territorial / catégorie B
Service technique – filière technique	2	
Encadrement de l'équipe technique : Instruction des dossiers d'urbanisme - suivi des chantiers - suivi des réseaux d'eau et d'assainissement	1	Agent de maîtrise / catégorie C
Ouvrier polyvalent (entretien de la voirie et des bâtiments, fleurissement, travaux dans les forêts, ...)	1	Adjoint technique / catégorie C
Service social – filière médico-sociale	1	
Aide aux institutrices des classes de maternelle - surveillance de la garderie périscolaire	1	ATSEM / catégorie C
TOTAL à temps complet	7	
Emplois à temps non complet		
Service de restauration scolaire et périscolaire Filière technique	1	
Aide à l'accompagnement de la cantinière et des agents d'animation sur le temps méridien et le soir au périscolaire	1 17,5/35	Adjoint technique / catégorie C <i>(recrutement en CDD si aucune candidature de titulaire)</i>
Service périscolaire – filière animation	4	
Service d'animation périscolaire	4 20/35 21/35 16/35 18/35	Adjoint d'animation <i>(recrutement en CDD si aucune candidature de titulaire)</i>
Service social – filière médico-sociale	1	
Aide aux institutrices des classes de maternelle - surveillance de la garderie périscolaire	1 33.5/35	ATSEM / catégorie C
TOTAL à temps non complet	6 (3,64 ETP)	
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS		
Emplois à temps complet		
Service technique – filière technique - CDI	1	
Ouvrier polyvalent (entretien de la voirie et des bâtiments, fleurissement, travaux dans les forêts, ...)	1	Adjoint technique / catégorie C
TOTAL à temps complet	1	
Emplois à temps non complet -		

Service administratif – filière administrative - CDI	1	
Agent postal communal	1 18.5/35	Adjoint administratif / catégorie C
Service culturel – filière culturelle - CDI	1	
Responsable médiathèque	1 27/35	Adjoint du patrimoine / catégorie C
Service Restauration scolaire – filière technique - CDI	1	
Responsable de la cantine	1 30/35	Adjoint technique/ catégorie C
TOTAL à temps non complet	3 (2,16 ETP)	

Soit 17 agents pour 13,80 équivalents temps plein

Débats et questions

Arrivée de Laure DESVARD : 18h44

La secrétaire générale précise que l'annonce a été déposée sur le site emploi territorial. Il n'y a pas eu de candidature de titulaire satisfaisante. A ce jour, Jennifer DAUMEL (la remplace de Mme ESTOUL-ROZE) est intéressée par le poste. Au vu de son implication et de son travail, elle va être nommée en contrat sur ce poste, à partir du 5 mars.

Pauline LAINE-CURTAN demande pourquoi le recrutement est en CDD.

La secrétaire générale répond que le poste est en catégorie B, ne permettant pas de recruter directement un titulaire. Pour titulariser un agent en catégorie B, il faut qu'il ait le concours de la catégorie.

Jennyfer DAUMEL a l'intention de le présenter, mais à ce jour ne nous pouvons que lui proposer un CDD de 3 ans maximum renouvelable une fois pour la même durée.

Monsieur le Maire ajoute que depuis la rentrée Mme ESTOUL-ROZE n'a pas pu reprendre son travail, dû à des problèmes de santé assez graves, et que Mme Jennyfer DAUMEL, depuis son embauche, remplit ses fonctions avec beaucoup d'application.

Cathy GIL précise que la commune a de bons retours sur son travail, que ce soit au niveau des parents ou au niveau des institutrices.

❖ **N° DEL 03/20260216**

Objet : Principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Monsieur le Maire rappelle que :

Vu la loi numéro 84-55 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale notamment son article 3-1.

Considérant que les besoins de service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE**, le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- **CHARGE** le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions exercées, leur expérience et leur profil.
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Débats et questions

Monsieur le Maire précise, à la fois pour les nouveaux et les anciens, que l'administration prend de plus en plus de place et de temps. Il évoque que lors de sa prise de fonction en 1995, la secrétaire en place n'était pas toujours en phase avec les moyens modernes de l'époque et notamment les nouveaux moyens informatiques. Ce n'est pas du tout une critique, il faut être totalement dans le respect, et ajoute que lui-même "est en fin de course et qu'il sent que par rapport au fonctionnement actuel il a des difficultés, et que, heureusement, il a l'administration qui l'aide car il y a un moment où il sent être un peu en décalage et notamment au niveau des avancées régulières de l'informatique", comme pouvait l'être la secrétaire de l'époque où l'équipe d'élus a dû "pédaler un petit peu au début".

❖ **Information aux membres du conseil**

- Actes pris en délégation depuis le dernier conseil, document fourni avec la convocation
- Arrêté de virement de crédit

Un virement de crédits de 251,40 € est effectué du compte 65888 (Autres charges de gestion courante) au compte 66111 (intérêts réglés à l'échéance), dû à une erreur de calcul dans le budget initial.

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	191 273,00 €	-251,40 €	251,40 €	191 273,00 €
65 Autres charges de gestion courante	191 273,00 €	-251,40 €	0,00 €	191 021,60 €
65888/65	30 963,00 €	-251,40 €	0,00 €	30 711,60 €
66 Charges financières	30 369,00 €	0,00 €	251,40 €	30 620,40 €
66111/66	30 369,00 €	0,00 €	251,40 €	30 620,40 €

La fongibilité de crédits permet à une collectivité, d'autoriser l'ordonnateur à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, sans avoir à passer par une délibération.

Ces virements de crédits, font l'objet d'une décision expresse détaillée de l'ordonnateur, transmise au représentant de l'État pour être exécutoire.

Le maire doit informer les représentants de la collectivité de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance de l'organe délibérant.

Arrivée d'Amélie D'HURLABORDE : 18h51

Madame Pauline LAINE-CURTAN demande à quelle année fiscale correspond ce virement de crédit.

La secrétaire générale répond sur 2025, mais fait le 5 janvier 2026.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut savoir que ce genre de choses, pour celles ou ceux qui seront à la communauté de communes, c'est un paragraphe important qui est présenté à chaque conseil communautaire et que cela représente plusieurs pages de virements ou des signatures que fait le président.

○ **Nomination de Madame Roselyne LIEUZE comme coordinatrice du Comités communaux feux de forêts - Réserves communales de sécurité civile - CCFE**

L'ancienne appellation de ce poste était "animateur".

Une copie du compte rendu du conseil devra être envoyée au président de l'ADCFF 34 à Prades le lez.

L'association départementale des comités communaux feux de forêts - Réserves communales de sécurité civile a été créée le 15 juin 1991, il y a 35 ans.

Information sur ce qu'est l'ADCFF – source : <https://www.adcff34.org/>

L'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts et des Réserves Communales de Sécurité Civile de l'Hérault (l'ADCCFF34-RCSC) est une association "loi 1901" créée en 1987. Elle est composée des membres bénévoles des CCFE et des RCSC de l'Hérault, qui oeuvrent sur le terrain à la protection de la forêt et de son environnement contre les incendies, et participent à la sécurité civile sur le territoire communal en cas de sinistre.

A ce jour, 1 198 bénévoles sont inscrits au CCFE, à la RCSC ou dans les deux structures de leur commune, et sont membres de plein droit de l'ADCCFF34-RCSC.

L'Association fait partie intégrante du dispositif départemental de prévention des feux de forêts et du dispositif de sécurité civile. A ce titre elle travaille en contact étroit avec les services de l'Etat et de nombreux autres partenaires. Elle a reçu en 2013 l'Agrément de Sécurité Civile (arrêté préfectoral 2013/01/457), renouvelé le 5 juillet 2022 (arrêté préfectoral 2022.06.DS.0380)

Monsieur le Maire précise que, juste pour information, la commune a rendu hommage à Charles-Henri Marques qui a créé le CCFE (Comité Communal de Feu de Forêt) et qui maintenant veut passer la main. En effet, il précise que, comme lui, "il rentre un peu dans l'âge" et que c'est bien qu'il y ait d'autres personnes qui ont envie de prendre la main. Monsieur Marques, a pendant plus de 20 ans, animé ce comité de feux de forêt, d'ailleurs il y a dans l'assistance des personnes qui y ont participé. Monsieur le Maire les en remercie cordialement et invite celles et ceux qui sont intéressés à venir. Le but de ce comité est de signaler des départs de feux ou des mauvais comportements qui peuvent être critiques. Par exemple faire des grillades en plein été sur le plateau du Larzac ou ailleurs. Le but est de faire prendre conscience aux gens, que leur comportement est répréhensible.

De plus, il faut inciter certaines personnes à nettoyer leurs terrains, qui peuvent causer des dommages si toutefois il y a des feux, c'est juste de la responsabilité et de la surveillance.

Donc Charles-Henri Marques passe la main à Roseline Diaz qui va continuer dans le même état d'esprit. Et sachez qu'à la fois, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Félix nous ont sollicités pour avoir la même démarche eu égard au bon fonctionnement de ce comité.

Il ajoute que c'est une bonne chose que des personnes s'investissent pour la préservation de notre nature.

Questions diverses : sans

Monsieur le Maire prend la parole pour exprimer l'honneur qu'il a eu d'être pendant 30 ans à la tête de cette mairie, et indique en retirer beaucoup de fierté.

Il ajoute que le mandat de maire est un mandat très important et invite les prochains élus à participer au Congrès des Maires à Paris et à ne pas s'inquiéter. Les équipes précédentes y sont allées à plusieurs reprises. Il explique que le premier jour, tous les maires inscrits sont invités à rencontrer le Maire de Paris. Lorsqu'il était jeune élu, le Maire c'était monsieur Delanoë, ensuite madame Hidalgo, et dans leurs discours, ils ont toujours dit :

"Il n'y a pas de petits ou de grands maires, il n'y a que des maires et les responsabilités sont importantes. Je ne sais pas comment fonctionne la chaudière dans les écoles et pourtant je sais que le maire de la commune qui a 500 ou 1000 habitants sait comment cela se passe, comment cela fonctionne ou comment s'éteignent ou s'allument les lumières du stade".

Monsieur le Maire dit que le fonctionnement est différent mais la responsabilité reste la même. La fonction de maire est donc importante, mais aussi la fonction de conseiller.

La fonction d'adjoint est aussi très importante puisqu'il n'y a pas de maire sans un bon conseil. Et celui qui voudrait fonctionner seul se trompe largement. Il faut effectivement qu'il s'appuie sur des équipes. Ce n'est pas un conseil, mais c'est une vérité. Il faut que l'équipe s'appuie sur un conseil.

Ce sont "des conseillers" qui, comme leur nom l'indique, conseillent le maire sur les orientations. Bien sûr le maire a aussi à ses côtés, les services de la commune qui le conseillent.

Mais c'est le maire et le conseil, comme vous le voyez aujourd'hui, qui décident du fonctionnement de la mairie.

En démocratie, aujourd'hui il n'y a pas d'autres règles, c'est la majorité qui décide. C'est comme ça, mais toujours dans le respect des personnes qui ne sont pas du même avis. Mais au bout du compte, il faut à un moment donné, après discussions et délibérations, arriver à décider. C'est donc la majorité, sous l'égide du maire, qui décide.

Pendant 30 ans, il indique avoir fonctionné comme cela et pense que les élus ont fait avancer la commune. Le point important de leur fonctionnement, c'est l'intérêt général. Tout ce qu'ils ont fait, l'a été dans l'intérêt général. Par exemple avec l'amélioration des écoles, car il n'y avait pas de maternelle, pas de jardin d'enfants et pas de cantine. Les extérieurs n'étaient pas dans un bon état.

Il souhaite faire un point sur la cour de l'école, "un petit clin d'œil" aux prochains élus en leur disant : *"Sachez qu'au début, il y avait du béton. On nous a dit d'enlever le béton et de mettre du gravier. Surtout pas de goudron. Maintenant, il ne faut plus mettre du gravier, il faut mettre autre chose parce que les enfants d'hier étaient assez intelligents pour ne pas avaler les graviers et ceux de maintenant, on nous dit qu'ils risquent de les avaler donc il ne faut pas mettre du gravier. Donc je vous laisse avec ça et vous verrez pour savoir ce qu'il sera en capacité de mettre".*

Monsieur le Maire rappelle que les premiers investissements, et les plus gros, ont été faits en direction de l'enfance. Le plus gros de leurs budgets, a été fléché sur les écoles, tant au niveau du fonctionnement, que de l'investissement, puisqu'il y aura, au fil du temps, des choses à faire à nouveau.

Ensuite, les équipes d'élus ont essayé de travailler sur la qualité de vie, sur la place, les rues etc. Et puis aussi en direction des bâtiments, puisque toutes les églises ont été refaites parce que c'est un patrimoine. Ce sont des gens de notre territoire qui ont tout construit. Il pense que les élus ont eu ce devoir de restauration et qu'aujourd'hui ces bâtiments peuvent servir à différentes choses. Il était dernièrement à l'église du Barry, et même si la commune a investi, il y a toujours des choses à arranger.

Il ajoute que cela contribue à améliorer notre patrimoine.

A côté de cela, il y a la vie associative. Au départ il n'y avait que de 3 ou 4 associations, et aujourd'hui la commune en compte 35, c'est donc 10 fois plus. C'est dire aussi l'importance que les élus donnent à la vie associative. Il y a des présidents et présidentes d'associations présent ce soir que monsieur le Maire remercie pour leur implication et le travail qu'ils font pour que la vie du village soit la plus animée possible, et ils y réussissent avec beaucoup de force. Donc merci à eux.

De plus, il ajoute que les élus ont essayé de travailler dans tous les sens pour que la vie soit la plus agréable à chacun dans la commune. Il ne dit pas que tout a été fait car il en reste. Et même temps, ce qui a été fait il y a 30 ans, le temps faisant son travail, il faudra peut-être y revenir.

Donc la vie d'une commune ça ne s'arrête jamais. C'est de l'investissement, c'est de la responsabilité. Au final, réaliser ici la mairie, par exemple, c'est un bâtiment. Ce n'est pas compliqué, surtout s'il y a les subventions adéquates.

Mais cela va devenir difficile maintenant au niveau finances. Monsieur le Maire insiste et explique, que le département risque d'être en cessation de paiement, ce qui veut dire plus de subvention alors que le département est l'un des établissements qui subventionnait le plus.

L'Etat, avec ses 3000 milliards de déficit, va donc baisser ses dotations au niveau des communes et des communautés de communes.

Le seul levier qu'auront les communes, sera de travailler avec un minimum de fonctionnement pour pouvoir dégager de l'investissement. Après, monsieur le Maire indique, que c'est juste une orientation, et loin de lui un conseil.

Il ajoute que les futurs élus auront une commune avec des outils, et une équipe d'employés qui est remarquable. La commune a des professionnels à chaque tâche, à l'accueil, à la poste, à l'urbanisme, en matière de finances et d'organisation du fonctionnement avec une très bonne DGS qui connaît bien son travail. Donc ils auront un outil en fonctionnement qui est remarquable sur lequel ils seront accompagnés et guidés.

Donc sur ce point-là, à la mairie il n'y a pas de souci. Ce n'est pas de l'autosatisfaction, c'est que chacun prend sa tâche avec sérieux et a envie de faire avancer le travail.

D'un point de vue financier, les finances sont bonnes, elles permettront de bien fonctionner.

Il souhaite conclure par les remerciements :

"Les remerciements tout d'abord, à ma femme, qui m'a dit "ne me remercie pas", je te remercie ma chérie parce que tu as souvent, je t'ai souvent fait râler donc je te remercie très sincèrement de la patience que tu as eue, et bien entendu mes enfants Sébastien, Amélie et Pauline parce que eux aussi ils ont un peu souffert de ça et quelquefois j'arrivais dans les repas ou comme ça j'étais présent mais ma tête était à la mairie donc voilà donc merci à vous de m'avoir supporté et je vous promets que je vais passer le reste de mon temps à être le plus attentif et le plus appliqué auprès de vous et je remercie bien sûr les conseillers qui depuis cinq ans m'ont accompagné et m'ont fait progresser parce que c'est au contact des gens, on apprend toujours au contact de l'autre quel qu'il soit.

Donc je vous remercie tous, les conseillers de la première heure avec qui j'ai une forme de tendresse parce que franchement, ça a été chaud, on a passé des heures et des heures et des heures à apprendre ce qu'était le fonctionnement d'une mairie et puis bien sûr tous les autres, je ne les oublie pas. Je n'ai pas de préférence mais bon quand même. Et puis les derniers avec qui bien sûr je m'arrête, avec qui j'ai lâché la bride parce que je savais dès le début de mon mandat, je leur avais dit que c'était le dernier et ils se sont impliqués donc merci à vous mesdames et messieurs de m'avoir de m'avoir accompagné et je terminerai en disant que le plus dur, c'est de faire avancer en même temps une équipe. C'est ça, c'est faire en sorte, parce qu'elle est composée de gens qui ont une envie mais qui sont de personnalités différentes avec des envies un peu différentes, etc. Et les faire avancer tous en même temps, en tenant compte bien sûr des différences, mais à un moment donné, il faut qu'on avance tous en même temps.

Et ça, je peux dire que c'est à la fois le plus captivant, mais aussi quelquefois le plus difficile. On le voit dans les familles, ce n'est pas toujours si facile. Le schéma à petite dose familiale se reproduit à l'échelle communale. Mais bon, si vous avez de l'envie, si vous êtes motivés et si vous avez de la patience, de la tolérance, de la compréhension à l'égard, les choses rouleront parce qu'encore une fois, vous avez une équipe d'employés qui est à votre service.

Et puis le dernier point, soyez loyal entre vous. Soyez loyal. Dites-vous quelque chose parce que c'est très important. Je terminerai en vous disant à vous tous qui êtes ici présents et vous m'avez permis, même ceux qui n'étaient pas d'accord avec moi, pour qui je n'ai aucun grief, parce que aucun grief, parce que on est tous des enfants de Montpeyroux, on va tous se retrouver, peut-être en achetant le pain, etc. On se trouvera tous dans un endroit qui s'appelle le cimetière donc il faut avoir une certaine modestie par rapport à ça. Pas tout de suite. Le plus longtemps possible. J'ai beaucoup d'estime pour les Montpeyrousiens. Je pense qu'on est une très bonne commune. Qui fait envie. Si elle fait envie aussi, c'est parce qu'il y a des gens qui font envie et qui s'y penchent pour qu'effectivement cette commune soit la plus agréable possible. Merci à vous tous, merci très sincèrement, que cette campagne soit la plus digne, la plus respectueuse possible et que le meilleur gagne. Un grand merci à vous et très bonne continuité à vous".

La séance est levée à 19h07

Fait à Montpeyroux, le 29 mars 2026

Le secrétaire de séance,
Cathy GIL



Madame La Maire
Pauline CURTAN

